

Wabtec Canada

Récapitulatif du Régime d'Avantages Sociaux Collectif

Récapitulatif des prestations pour tous les employés salariés et les employés horaires non syndiqués

Conditions d'Éligibilité

Être un employé permanent et avoir un horaire de travail régulier d'au moins 24 heures par semaine

Assurance-Vie et Assurance Décès et Mutilation Accidentels (AD&D) de l'Employé



- **Montant** : 1,5 X le salaire annuel de base — Prestation maximale de 750 000\$ — Tout montant d'assurance-vie supérieur à 500,000\$ nécessite une justification d'assurabilité — 50 % à l'âge de 65 ans
- **Cessation** : 70 ans ou retraite anticipée
- **Prime** : 100 % payée par l'employeur

Maintien du Salaire en Cas d'Invalidité de Courte Durée

Wabtec propose un plan complet d'invalidité à court terme. De plus amples détails seront fournis au moment de l'embauche.

Invalidité de Longue Durée

- **Montant des indemnités** : Après une période d'attente de 182 jours, montant égal à 60 % de la rémunération mensuelle, jusqu'à concurrence du moindre d'entre 11 000\$ et 85 % de la rémunération nette avant l'invalidité
- **Cessation** : 182 jours avant la date de vos 65 ans
- **Prime** : 100 % payée par l'employé et donc non imposable à la réception

Médicaments Sur Ordonnance



- **Montant des indemnités** :
Paieement direct — échelonné :
 - 90 % pour les premiers 250\$, puis 100 % pour la couverture individuelle
 - 90 % pour les premiers 1 000\$, puis 100 % pour la couverture familiale
 - Maximum de 10\$ pour les frais d'exécution
 - Maximum de 6 000\$ à vie pour les traitements de fertilité
 - Maximum de 500\$ à vie pour les traitements antitabac
- **Prescriptions éligibles** : Les prestations couvrent les médicaments nécessitant une prescription légale, les aiguilles et les seringues, les médicaments à accès limité et certains médicaments en vente libre essentiels au quotidien. Les sérums et les vitamines ne sont pas couverts, à moins qu'ils ne soient injectés et médicalement justifiés.

Services de Santé



- **Couverture co-assurance :**
90 % pour toutes les prestations, à l'exception des transports médicaux d'urgence qui sont couverts à 100 %.
- **Services paramédicaux :**
 - 500\$ par praticien et par an pour les praticiens suivants : acupuncteur, chiropracteur, diététicien, massothérapeute, naturopathe, ostéopathe, physiothérapeute, podologue et orthophoniste
 - 750\$ combinés par année civile pour les praticiens suivants : Psychologue/travailleur social et psychothérapeute
- **Hôpitaux :** Couverture semi-privée dans un hôpital général public
- **Articles médicaux :** Orthèses plantaires/chaussures orthopédiques sur mesure : 500\$ par participant et par année civile
- **Vision :** 250\$ par personne tous les 24 mois (tous les 12 mois pour les personnes à charge de moins de 18 ans)
- **Examens oculaires :** Un par personne tous les 24 mois (tous les 12 mois pour les personnes à charge de moins de 18 ans)
- **Prestations de voyage :** Les prestations d'urgence à l'étranger sont couvertes. Pour plus d'informations sur la couverture, veuillez consulter la brochure.
- **Cessation :** Retraite
- **Primes :** 100 % payées par l'employeur

Soins Dentaires



- **Couverture co-assurance :**
100 % pour les soins préventifs, 80 % pour les soins de base, 50 % pour les soins majeurs, 50 % pour les soins d'orthodontie
- **Plafond des prestations :**
 - 2 000\$ par an pour les soins préventifs, les soins de base et les soins majeurs
 - 1 200\$ à vie pour les services d'orthodontie
- **Guide des tarifs dentaires :** Frais courants en fonction de la province de résidence
- **Cessation :** Retraite
- **Prime :** Payée à 100 % par l'employeur

Télémédecine

proposée par Dialogue et disponibles par l'entremise de la Canada-Vie



Points clés de la garantie :

- Parler à un professionnel de la santé qualifié au sujet d'une variété de problèmes - des allergies à la conjonctivite en passant par les infections urinaires
- Accéder à une thérapie auto-dirigée pour la dépression et l'anxiété légères et modérées
- Obtenir des références pour des analyses de laboratoire ou pour consulter un spécialiste si nécessaire
- Poser des questions générales sur votre bien-être
- Demander une prescription ou un renouvellement d'ordonnance et l'envoyer à votre pharmacie par voie électronique
- Trouver d'autres services de santé tels que des diététiciens, des psychologues ou des coachs de vie

Services d'Aide aux Employés et de Santé Mentale

Proposés par Dialogue — Canada Vie

Le Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF)

Le Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) vous donne accès à une variété de services, entièrement virtuels, y compris :

- Soutien au stress et au bien-être
- Soutien familial et relationnel
- Soutien à la garde d'enfants et d'ainés
- Conseils en matière de travail et de carrière
- Services de conseil juridique et financier

Programme de gestion du stress et de bien-être

Il s'agit d'un programme de santé mentale spécialement conçu pour surmonter les obstacles de manière proactive. Ce service inclut :

- Dépistage au moyen d'un questionnaire rapide pour évaluer les niveaux de stress et d'anxiété
- Détection proactive de vos besoins en matière de bien-être et de santé mentale
- Adoption d'habitudes saines
- Séances de thérapie gratuites jusqu'à rémission, si nécessaire

Prestataire — Canada Vie

- [My.CanadaLife.com](https://my.canadalife.com)
- **1-800-957-9777**
En semaine, de 8h à 20h (heure de l'Est)

Wabtec Canada

Récapitulatif du Régime d'Avantages Sociaux Collectif Pour le Régime de Pension

Récapitulatif des prestations pour tous les employés salariés et les employés horaires non syndiqués

Conditions d'Éligibilité

Être un employé permanent et avoir un horaire de travail régulier d'au moins 20 heures par semaine — la participation est volontaire

Types de Régimes

Le régime comprend deux types de cotisations : les cotisations de l'employé sont versées dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif et les cotisations de contrepartie de l'employeur, et les cotisations annuelles sans contrepartie de l'employeur sont versées dans un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB).

Montants des Cotisations

- Le salarié peut cotiser jusqu'à 3 % de son salaire, l'employeur versant une cotisation équivalente à 100 %.
- Des cotisations volontaires supplémentaires sont autorisées. Le maximum de contribution maximale de l'employé est de 12 %.
- L'employeur contribue à hauteur de 100 % aux cotisations du salarié, jusqu'à un maximum de 3 % de son salaire de base.
- De plus, Wabtec Canada versera une cotisation supplémentaire de 3 % de son salaire de base pour les employés participant toujours au régime au 31 décembre de chaque année.

Acquisition des Droits et Retraits

- Toutes les cotisations versées au REER sont immédiatement acquises
- Les cotisations versées au RPDB sont acquises après deux ans de participation au régime. Pour plus de précisions, reportez-vous à la brochure de l'employé.
- Aucun retrait n'est autorisé pour les cotisations de l'entreprise ou les cotisations des participants ayant fait l'objet d'une contrepartie de l'entreprise durant votre période d'emploi actif. Des exceptions sont prévues pour les programmes gouvernementaux d'accession à la propriété et d'éducation permanente approuvés dans le cadre d'un REER.

Prestataire – Sun Life

- [Mysunlife.ca](https://mysunlife.ca)
- **1-866-733-8613**
- Pensez à l'appli **ma Sun Life mobile**. Vous pouvez vérifier vos soldes et suivre vos placements où que vous soyez. Téléchargez-la à partir de Google Play ou de l'App Store d'Apple.